

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce premier jour d'avril deux mille dix-neuf (1<sup>er</sup> avril 2019) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire  
M. Richard St-Pierre, conseiller  
M. Jocelyn Isabelle, conseiller  
Mme Nancy Mignault, conseillère  
M. Marc Bastien, conseiller  
M. Nicolas Gauthier, conseiller  
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

### *Ouverture de la séance*

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« N'essayez pas de devenir un homme qui a du succès. Essayez plutôt de devenir un homme qui a de la valeur. »

Albert Einstein

### *1. Lecture et adoption de l'ordre du jour*

#### Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Avis de motion et dépôt – Projet de règlement décrétant des travaux pour le remplacement des lumières de rue au LED, comportant une dépense de 232 311 \$ et un emprunt n'excédant pas 232 311 \$, financés à même une portion des revenus généraux résultant de l'économie d'énergie et, si ces sommes sont insuffisantes, à même le fonds général

7. Dépôt d'un procès-verbal de corrections – Résolutions numéros 2018-12-320, 2019-01-005 et règlement numéro 453-2018

8. Approbation du règlement #268-19 décrétant des travaux de déviation du cours d'eau Grande Décharge dans le parc industriel régional; l'acquisition de terrains situés au nord de la Phase I; pour entamer les démarches de la demande d'autorisation à la CPTAQ pour la réalisation d'une Phase II, à l'acquisition

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019

- desdits terrains et pourvoyant à l'appropriation de deniers nécessaires pour en défrayer les coûts par emprunt à long terme n'excédant pas un million cinq cent mille dollars (1 500 000,00 \$)
9. Autorisation de signataires - Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge – Services aux sinistrés
  10. Autorisation de signataires – Transaction – Monsieur Nicolas Bergeron – 85, Place J.-Arthur Lemire
  11. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) – Reddition de comptes
  12. Ajustement au contrat octroyé à Junior Tifo Consultant Technologie – Refonte du site internet - Affectation de surplus
  13. Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 - Dépôt
  14. Demande d'autorisation - Droit de passage – Défi des Demois' Ailes - 2019
  15. Demande d'accès gratuit au parc Réal-St-Onge – Viactive stéphanoise – Prêt de tables de pique-nique et d'un système de son
  16. Autorisation - Appel de candidatures – Ouvrier spécialisé classe 1 - Mécanicien – Statut temps plein
  17. Autorisation - Appel de candidatures – Ouvrier spécialisé classe 1 – Hygiène du milieu – Statut temps plein
  18. Autorisation - Appel de candidatures – Journalier classe 1 – Poste étudiant – Statut saisonnier
  19. Affaires diverses
- Période de questions
20. Clôture de la séance

2019-04-078

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### *Mot du maire*

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à la séance ordinaire du conseil municipal du mois d'avril.

Il informe les citoyens qu'ils recevront une invitation par la poste de la part des membres du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie qui les convie à une soirée d'information, le lundi 15 avril prochain à 19 h, à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire, en ce qui a trait à la future usine de traitement du biogaz destiné à être transformé en gaz naturel, et qui se doit d'être construite sur le site d'enfouissement. La soirée d'information portera aussi sur le projet de construction d'une usine de compostage qui devra d'abord être approuvé par la municipalité et par la population stéphanoise. Le maire souligne que la visite organisée d'une usine de compostage similaire est prévue en Ontario le 4 mai prochain et que les gens sont invités à y prendre part, afin de se faire une idée plus éclairée sur le sujet.

Il poursuit en mentionnant qu'au sujet du lien inter rive de la Gabelle, une rencontre a eu lieu dernièrement avec les attachés politiques des députés régionaux afin de trouver une solution au financement nécessaire à l'aménagement d'un plan pour y rendre la circulation des usagers plus sécuritaire, et dont l'estimation s'élève à 250 000 \$. Il précise que la municipalité est en attente d'une réponse pour une subvention gouvernementale. C'est donc un dossier à suivre...

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019

Ensuite, il aborde le dossier des nouveaux tarifs supralocaux annoncés par la Ville de Trois-Rivières pour les non-résidents qui s'inscrivent à des activités de loisirs et de sports. Il souligne qu'aucun élu de Trois-Rivières n'a contacté la municipalité à ce sujet et que des discussions pourraient possiblement avoir lieu après les élections à la mairie. C'est également un dossier à suivre...

Pour terminer, le maire félicite les participantes et participants aux activités dans le cadre du Défi Santé qui a eu lieu tout au long du mois d'avril organisées par le directeur des loisirs, à qui il adresse aussi toutes ses félicitations.

Robert Landry,  
Maire

### 2. Adoption du procès-verbal

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2019-04-079

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 3. Correspondance

Rien à ce point.

### 4. Trésorerie

Rien à ce point.

### 5. Adoption des comptes fournisseurs

2019-04-080

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2018, totalisant 2 529,91 \$;
- Les déboursés, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2019, totalisant 190 977,00 \$;
- Les comptes à payer, au 31 mars 2019, au montant de 94 656,17 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

---

Nancy Larocque,  
Secrétaire-trésorière adjointe

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019

### Autorisation - Affectation de surplus – Nortrax Québec inc. – Fourniture d'un équipement de déneigement (gratte hydraulique) pour l'utilisation de la chargeuse WA-320

2019-04-081

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation de surplus, d'un montant de 2 190,24 \$, afin de pourvoir au paiement, à Nortrax Québec inc., d'un équipement de déneigement (gratte hydraulique) pour l'utilisation de la chargeuse WA-320.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Autorisation - Affectation de surplus – Réparation du module souffleur

**CONSIDÉRANT** l'estimation présentée par RPM TECH SUCC. LAVAL numéro 9003999, datée du 22 mars 2019, au montant de 2 040,95 \$, en plus des taxes, pour la réparation d'une partie des pièces du module souffleur de rue;

**CONSIDÉRANT** l'estimation présentée par Toromont Cat numéro 20226907, datée du 25 mars 2019, au montant de 3 737,65 \$, en plus des taxes, proposant un crédit pour le dépôt de noyau, d'un montant de 1 171,77 \$, pour la réparation d'autres pièces du module souffleur de rue;

2019-04-082

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation de surplus, d'un montant de 4 837 \$, afin de pourvoir au paiement, aux différents fournisseurs, pour la réparation du module souffleur de rue.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 6. Avis de motion et dépôt – Projet de règlement décrétant des travaux pour le remplacement des lumières de rue au LED, comportant une dépense de 232 311 \$ et un emprunt n'excédant pas 232 311 \$, financés à même une portion des revenus généraux résultant de l'économie d'énergie et, si ces sommes sont insuffisantes, à même le fonds général

2019-04-083

Jocelyn Isabelle **donne** avis de motion que lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement décrétant des travaux pour le remplacement des lumières de rue au LED, comportant une dépense de 232 311 \$ et un emprunt n'excédant pas 232 311 \$, financés à même une portion des revenus généraux résultant de l'économie d'énergie et, si ces sommes sont insuffisantes, à même le fonds général, et dépose ledit projet de règlement.

### 7. Dépôt d'un procès-verbal de corrections – Résolutions numéros 2018-12-320, 2019-01-005 et règlement numéro 453-2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose un procès-verbal de corrections dûment signé par la secrétaire-trésorière adjointe, en date du 13 mars 2019, touchant les résolutions numéros 2018-12-320, 2019-01-005 et le règlement numéro 453-2018 décrétant une dépense et un emprunt de 523 000 \$ pour la réfection (municipalisation) de rues du secteur du Lac Robert (Christian, Guillemette et Jean).

**CONSIDÉRANT** le dépôt du procès-verbal de corrections visant les résolutions numéros 2018-12-320 et 2019-01-005, et le règlement numéro 453-2018;

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019

2019-04-084

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès prenne acte du procès-verbal de corrections déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, en vertu de l'article 202.1 du *Code municipal*, visant les résolutions numéros 2018-12-320 et 2019-01-005, ainsi que le règlement numéro 453-2018, et s'en déclare satisfait.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**8. Approbation du règlement #268-19 décrétant des travaux de déviation du cours d'eau Grande Décharge dans le parc industriel régional; l'acquisition de terrains situés au nord de la Phase I; pour entamer les démarches de la demande d'autorisation à la CPTAQ pour la réalisation d'une Phase II, à l'acquisition desdits terrains et pourvoyant à l'appropriation de deniers nécessaires pour en défrayer les coûts par emprunt à long terme n'excédant pas un million cinq cent mille dollars (1 500 000,00 \$)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès est membre de la Régie du Parc industriel régional de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Maskinongé, dans son rôle de régie, a adopté un règlement d'emprunt, en date du 13 mars 2019, portant le numéro 268-19;

CONSIDÉRANT que ledit règlement est soumis à l'approbation de toutes les municipalités membres de la Régie du Parc industriel régional avant d'être transmis pour approbation à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder, dans le Parc industriel régional, aux travaux de déviation du cours d'eau Grande Décharge, d'acquérir les terrains et d'entamer les démarches de la demande d'autorisation à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT qu'un emprunt est nécessaire pour réaliser ces travaux, entamer les démarches auprès de la CPTAQ et acquérir les terrains;

2019-04-085

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve le règlement numéro 268-19, intitulé :

*Règlement #268-19 décrétant des travaux de déviation du cours d'eau Grande Décharge dans le parc industriel régional; l'acquisition de terrains situés au nord de la Phase I; pour entamer les démarches de la demande d'autorisation à la CPTAQ pour la réalisation d'une Phase II, à l'acquisition desdits terrains et pourvoyant à l'appropriation de deniers nécessaires pour en défrayer les coûts par emprunt à long terme n'excédant pas un million cinq cent mille dollars (1 500 000,00 \$).*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**9. Autorisation de signataires - Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge – Services aux sinistrés**

CONSIDÉRANT l'entente proposée par la Croix-Rouge, datée du 19 mars 2019, faisant état du renouvellement de l'entente de Services aux sinistrés pour les trois (3) prochaines années;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ladite entente et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019

2019-04-086

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve l'entente de Services aux sinistrés proposée par la Croix-Rouge, datée du 19 mars 2019, et accepte de verser la contribution annuelle de l'année financière 2019-2020, au montant de 787,95 \$ (4 635 habitants x 0,17 \$).

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer cette entente, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 10. Autorisation de signataires – Transaction – Monsieur Nicolas Bergeron – 85, Place J.-Arthur Lemire

CONSIDÉRANT que monsieur Nicolas Bergeron (le Propriétaire) est propriétaire de l'immeuble sis au 85, Place J.-Arthur Lemire, laquelle propriété est située dans la zone 103 où seul l'usage unifamilial du groupe « Résidentiel R1 », ainsi que des usages du groupe CS3 « Récréotouristique extensif » sont autorisés, tel que le stipule le *Règlement de zonage 405-2018*;

CONSIDÉRANT que le Propriétaire y a exercé un usage prohibé par le *Règlement de zonage*, soit des activités d'hébergement et de location résidentielle courte durée (de type « Airbnb »);

CONSIDÉRANT que le Propriétaire désire se conformer à la réglementation et confirmer par écrit cette intention à la municipalité par la signature d'une transaction préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ladite transaction et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

CONSIDÉRANT que la transaction préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite;

2019-04-087

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le libellé de la transaction et autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer la transaction, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 11. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) – Reddition de comptes

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 60 438 \$ pour l'entretien du réseau routier local en 2018;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT que les dépenses admissibles totalisent 119 710 \$;

2019-04-088

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019

préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 12. Ajustement au contrat octroyé à Junior Tifo Consultant Technologie – Refonte du site internet - Affectation de surplus

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution numéro 2016-03-099 par laquelle la municipalité octroyait le contrat à Junior Tifo Consultant Technologie pour la refonte du site internet;

**CONSIDÉRANT** que, depuis, des honoraires professionnels se sont ajoutés et qu'il y a lieu d'ajuster le coût du contrat;

2019-04-089

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'ajustement du coût du contrat octroyé à Junior Tifo Consultant Technologie par la résolution numéro 2016-03-099, à 3 500 \$, avant taxes.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation de surplus pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 13. Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 - Dépôt

**CONSIDÉRANT** que, conformément à l'article 53.3 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, la municipalité a dressé un bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018;

2019-04-090

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 14. Demande d'autorisation - Droit de passage – Défi des Demois'Ailes - 2019

**CONSIDÉRANT** la demande du conseil d'administration du Défi des Demois'Ailes, une course à pied à relais d'environ 750 km répartie sur quatre (4) jours et nuits réalisée par une quarantaine de femmes qui auront à courir 100 km chacune au profit des centres d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, dont ceux de Shawinigan et Trois-Rivières;

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à obtenir un droit de passage, en provenance de Saint-Barnabé Nord, sur le chemin des Dalles, sur la rue Principale, sur le 6<sup>e</sup> Rang et sur l'avenue Omer-Bourassa, vers Saint-Boniface, le dimanche 14 juillet 2019 vers 6 h 20;

**CONSIDÉRANT** que cette demande a été autorisée par le ministère des Transports du Québec et que les organisateurs du Défi des Demois'Ailes détiennent un numéro de permis d'événement;

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019

2019-04-091

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le droit de passage au Défi des Demois' Ailes, en provenance de Saint-Barnabé Nord, sur le chemin des Dalles, sur la rue Principale, sur le 6<sup>e</sup> Rang et sur l'avenue Omer-Bourassa, vers Saint-Boniface, le dimanche 14 juillet 2019 vers 6 h 20.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**15. Demande d'accès gratuit au parc Réal-St-Onge – Viactive stéphanoise – Prêt de tables de pique-nique et d'un système de son**

CONSIDÉRANT que les organisateurs de l'activité Viactive stéphanoise demandent l'accès gratuit au parc Réal-St-Onge et, en cas de pluie, à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire, pour tenir une rencontre amicale le 3 juin 2019, de 10 h à 16 h;

CONSIDÉRANT que les organisateurs demandent également la fourniture d'un système de son et de tables de pique-nique pour asseoir environ une centaine de personnes;

2019-04-092

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de donner accès gratuitement au parc Réal-St-Onge et, en cas de pluie, à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire, aux organisateurs de l'activité Viactive stéphanoise, pour la tenue de leur rencontre amicale qui aura lieu le 3 juin 2019, de 10 h à 16 h.

Il est également résolu que la municipalité leur fournisse des tables de pique-nique pour le déroulement de cette activité, ainsi qu'un système de son.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16. Autorisation - Appel de candidatures – Ouvrier spécialisé classe 1 - Mécanicien – Statut temps plein**

2019-04-093

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à procéder à un appel de candidatures pour un (1) poste d'ouvrier spécialisé de classe 1 mécanicien, de statut temps plein. Le poste sera préalablement affiché à l'interne, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**17. Autorisation - Appel de candidatures – Ouvrier spécialisé classe 1 – Hygiène du milieu – Statut temps plein**

2019-04-094

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à procéder à un appel de candidatures pour un (1) poste d'ouvrier spécialisé de classe 1 en hygiène du milieu, de statut temps plein. Le poste sera préalablement affiché à l'interne, conformément aux dispositions de la convention collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019

### 18. Autorisation - Appel de candidatures – Journalier classe 1 – Poste étudiant – Statut saisonnier

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin d'embaucher un (1) journalier de classe 1 étudiant pour occuper des tâches durant la saison estivale;

2019-04-095

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, appuyé de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à annoncer les besoins d'embauche, à procéder, avec le comité d'embauche, aux entrevues nécessaires avec les candidat(e)s et à présenter les recommandations d'embauche au conseil municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 19. Affaires diverses

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

### Période de questions

Début : 19 h 57;  
Fin : 20 h 09.

### 20. Clôture de la séance

2019-04-096

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, appuyé de Gaëtan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 20 h 09.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Robert Landry,  
Maire

---

Nathalie Vallée, g. ma.,  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière

Je, Robert Landry, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.